

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Étude Départementale Déchets - DECC_2022_007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision à l'unanimité du Conseil Communautaire d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance

Considérant la gestion et le traitement des déchets sont un enjeu majeur pour le Cantal,

Considérant qu'à l'initiative de la Préfecture, le Département, les EPCI, les Syndicats compétents et l'ensemble des acteurs intéressés ont décidé de lancer une étude départementale qui permettra d'une part de renforcer la connaissance avec une phase diagnostic et d'imaginer des solutions innovantes adaptées à notre territoire avec la proposition de scénarii,

Considérant que dans ce cadre, la méthode préconisée est la suivante :

- Les EPCI mandatent Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) pour réaliser une étude à horizon mi-2023 ;
- CIT se fait accompagner par un prestataire extérieur et facture les EPCI pour cette prestation ;
- Le Département prend en charge la prestation d'animation et de coordination confiée à CIT ;
- Les EPCI obtiennent un cofinancement dans le cadre de

Considérant le cahier des charges rédigé en concertation avec tous

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_007-DE

Considérant une première estimation du coût de l'intervenant extérieur a été établie par les Services de l'État à 150 000 € HT avec une clé de répartition liée à la population. Le tarif appliqué serait alors le suivant :

| EPCI | Répartition | Montant en € HT | TVA | Montant en € TTC |
|--------------------------------------------------|-------------|-----------------|-----------|------------------|
| Communauté de Communes Pays Gentiane | 4,70 % | 7 054,42 | 1 410,88 | 8 465,30 |
| Communauté de Communes Pays de Mauriac | 4,64% | 6 974,85 | 1 394,97 | 8 369,82 |
| Communauté de Communes Pays de Salers | 5,93% | 8 891,94 | 1 778,39 | 10 670,33 |
| Communauté de Communes Sumène-Artense | 5,83% | 8 742,06 | 1 748,41 | 10 490,47 |
| Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac | 36,6% | 54 945,12 | 10 989,02 | 65 934,14 |
| Communauté de Communes Chataigneraie Cantalienne | 14,7% | 22 004,5 | 4 400,90 | 26 405,40 |
| Communauté de Communes Cère et Goul en Carlades | 3,4% | 5 079,47 | 1 015,89 | 6 095,36 |
| Saint-Flour Communauté | 16,2% | 24 357,7 | 4 871,54 | 29 229,24 |
| Hautes Terres Communauté | 8% | 11 949,94 | 2 389,99 | 14 339,93 |

Précisons que ces montants forfaitaires sont arrêtés sur la base d'une estimation et qu'ils pourront être revus en fonction du coût réel de l'étude. L'ajustement des sommes dûes sera alors régularisé par avenant à la convention initiale.

À ce stade du processus, il convient de délibérer favorablement sur cette démarche, approuver son montage financier et autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation afférente.

Les élus après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la démarche proposée,
- Approuvent les termes de la convention type jointe en annexe,
- Approuvent la grille tarifaire du projet,
- Autorisent monsieur le Président à signer ladite convention avec Cantal Ingénierie et Territoires.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_007-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Taxe de séjour - Modification du fonctionnement - DECC_2022_008

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;

Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_008-DE

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;

Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental du Cantal du 27 septembre 2019 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes du Pays Salers pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021 et que la présente délibération reprend toutes les modalités de fonctionnement et les tarifs de la taxe de séjour,

Considérant que la taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire parmi lesquels on peut citer les palaces, les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les villages de vacances, les chambres d'hôtes, les auberges collectives, les emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures, les terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, les ports de plaisance, les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT,

Considérant que la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Considérant que son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés,

Considérant que le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour,

Considérant que la taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre,

Considérant les tarifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021 comme suit :

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2023 :

Palaces : 2.50 €

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles : 2,00 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles : 1,20 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles : 0,90 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles : 0,80 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives : 0,75 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures 0,60 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : 0,20 €

Considérant que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes ;

Considérant que la taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs ;

Considérant que sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT, les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

Considérant que le produit de cette taxe est intégralement utilisé par le département à travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'a

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_008-DE

Considérant la proposition de modification du rythme de déclaration des logeurs auprès du service taxe de séjour ;

Considérant qu'en cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours ;

Considérant que cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet et qu'en cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois ;

Considérant que service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Les élus après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuvent la modification du rythme des règlements comme suit, avant le :
 - o avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
 - o avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
 - o avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| |
|----------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
|----------------------------|

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_008-DE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Création d'un syndicat mixte "Cantal Attractivité" - DECC_2022_009

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Cantal en date du 25 mars 2022 ;

Vu les projets de futurs statuts du Syndicat mixte ouvert « Cantal Attractivité » ;

Considérant que l'attractivité du Cantal doit être une priorité et un objectif commun pour l'ensemble des acteurs locaux que sont les collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Cantal mais aussi les chambres consulaires du Département.

Considérant que la création d'un syndicat mixte ouvert fédérant le Département du Cantal, Aurillac (Préfecture), Saint-Flour et Mauriac (Sous-Préfecture) et les neuf EPCI du territoire ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, la chambre des Métiers du Cantal et la chambre d'Agriculture du Cantal, permettrait d'afficher cette unité dans la mise en œuvre d'un projet commun en faveur de l'attractivité du territoire ceci notamment par la mise en place d'outils tels qu'une conciergerie, une plateforme d'accueil ...

Considérant l'objectif de ce syndicat de définition et de mise en œuvre d'une commune d'attractivité ayant pour finalité le maintien, l'accueil et

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_009-DE

- Par la définition ou l'animation de toute action ou outil collectif favorisant l'essor, la visibilité et la promotion du territoire ;
- Par la valorisation des initiatives des partenaires.

Considérant que le Syndicat :

- Suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives de développement dans les domaines se rattachant à l'attractivité ;
- Conduit ou accompagne les actions concourant à l'attractivité du Cantal et à la qualité de vie des habitants partout sur le territoire notamment par la mise en place, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie commune.

Considérant que le syndicat « Cantal Attractivité » n'a pas vocation à être une entité se substituant aux collectivités territoriales ou aux structures administratives qui en sont membres, mais un partenaire à part entière intégrant les préoccupations des collectivités territoriales membres dans un objectif de coordination d'actions en faveur d'objectifs d'attractivité et de développement communs pour le territoire cantalien ».

Considérant que le projet de statuts du syndicat détaille les modalités de fonctionnement de la structure notamment en ce qui concerne les modalités de participation financière de chaque membre à l'équilibre global de fonctionnement.

Les élus après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent les statuts du syndicat mixte ouvert « Cantal Attractivité »
- Approuvent l'adhésion de la Communauté au syndicat mixte ouvert « Cantal Attractivité »
- Désignent comme représentants au sein du syndicat mixte ouvert « Cantal Attractivité » :
 - Titulaire : Pierre MENNESSON
 - Suppléante : Martine PANI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_009-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion Budget Général Salers - DECC_2022_010

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice-Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_010-DE</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_010-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif Budget Général Salers - DECC_2022_011

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de SEPCHAT Marc, 1er Vice-Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 745 925.85 | | | | | 78 |
| Opérations exercice | 1 990 254.61 | 2 091 360.85 | 4 159 611 | | | 56 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_011-DE

| | | | | | | |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total | 2 736 180.46 | 2 091 360.85 | 4 159 618.83 | 4 423 986.49 | 6 895 799.29 | 6 515 347.34 |
| Résultat de clôture | 644 819.61 | | | 264 367.66 | 380 451.95 | |
| Restes à réaliser | 128 255.00 | 773 074.61 | | | 128 255.00 | 773 074.61 |
| Total cumulé | 773 074.61 | 773 074.61 | | 264 367.66 | 508 706.95 | 773 074.61 |
| Résultat définitif | | | | 264 367.66 | | 264 367.66 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_011-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectat° du résultat de fonct° Budget Général Salers - DECC_2022_012

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 264 367.66**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 260 682.78 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 22 244.40 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_012-DE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | 264 367.66 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) | 264 367.66 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_012-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36**Pour: 36****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif - Budget Général Salers - DECC_2022_013

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communaute de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Communaute de Communes du son Président,

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_013-DE

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 9 169 720.58 Euros
En dépenses à la somme de : 9 169 720.58 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 367 200.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 392 500.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 1 390 361.07 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 224 936.84 |
| 66 | Charges financières | 34 000.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 17 100.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 729 782.64 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 4 155 880.55 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 100 000.00 |
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 67 000.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 2 607 247.47 |
| 74 | Dotations et participations | 686 000.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 130 100.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 14 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 287 165.42 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 264 367.66 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 4 155 880.55 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|-----------------------------------------------|--------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 12 000.00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 811 600.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 3 038 255.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 200 000.00 |
| 45 | Comptabilité distincte rattachée | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_013-DE

| | | |
|----------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 644 819.61 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 5 013 840.03 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 565 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 351 830.71 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 17 226.68 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 50 000.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 300 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 729 782.64 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 5 013 840.03 |

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| |
|----------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
|----------------------------|

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_013-DE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion OM Salers - DECC_2022_014

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_014-DE</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_014-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - OM Salers - DECC_2022_015

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 206 886.15 | | | | 10 |
| Opérations exercice | 157 814.68 | 196 067.12 | 1 289 94 | | | 78 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_015-DE

| | | | | | | |
|---------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total | 157 814.68 | 402 953.27 | 1 289 944.32 | 1 382 562.61 | 1 447 759.00 | 1 785 515.88 |
| Résultat de clôture | | 245 138.59 | | 92 618.29 | | 337 756.88 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | 245 138.59 | | 92 618.29 | | 337 756.88 |
| Résultat définitif | | 245 138.59 | | 92 618.29 | | 337 756.88 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_015-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cécile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - OM Salers - DECC_2022_016

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 92 618.29**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 73 053.95 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 22 829.04 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_016-DE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | 92 618.29 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) | 92 618.29 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_016-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36**Pour: 36****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif - OM Salers - DECC_2022_017

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_017-DE

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 840 364.53 Euros
En dépenses à la somme de : 1 840 364.53 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 878 450.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 293 850.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 300.00 |
| 66 | Charges financières | 12 000.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 8 536.76 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 195 026.21 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 1 388 662.97 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 10 000.00 |
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 30 000.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 1 018 850.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 3 000.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 155 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 79 194.68 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 92 618.29 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 1 388 662.97 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|-----------------------------------------------|------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 15 000.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 100 006.88 |
| 23 | Immobilisations en cours | 185 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 70 500.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022__017-DE

| | |
|----------------------------------------|-------------------|
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 451 701.56 |
|----------------------------------------|-------------------|

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 3 000.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 8 536.76 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 195 026.21 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 245 138.59 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 451 701.56 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| |
|----------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
|----------------------------|

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_017-DE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion Transport Scolaire - DECC_2022_018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice-Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_018-DE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_018-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - Transport Scolaire - DECC_2022_019

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice-Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

I. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | | | | | |
| Opérations exercice | | | 54 44 | | | 29 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_019-DE

| | | | | | | |
|---------------------|--|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total | | | 54 442.70 | 57 837.29 | 54 442.70 | 57 837.29 |
| Résultat de clôture | | | | 3 394.59 | | 3 394.59 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | | | 3 394.59 | | 3 394.59 |
| Résultat définitif | | | | 3 394.59 | | 3 394.59 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_019-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectat° du résultat de fonct Transport Scolaire - DECC_2022_020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 394.59**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|-----------------------------------------------------------|--|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_020-DE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | 3 394.59 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 3 394.59 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_020-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif Transport Scolaire - DECC_2022_021

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du son Président,

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_021-DE</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 98 000.00 Euros

En dépenses à la somme de : 98 000.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 80 000.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 18 000.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 98 000.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------|------------------|
| 74 | Subventions d'exploitation | 58 605.41 |
| 77 | Produits exceptionnels | 36 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 3 394.59 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 98 000.00 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---------|---------|
|----------|---------|---------|

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---------|---------|
|----------|---------|---------|

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_021-DE |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_021-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion - BAT Relais GBL - DECC_2022_022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_022-DE

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_022-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - Bat Relais GBL - DECC_2022_023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 32 874.20 | | 71 410.00 | | | |
| Opérations exercice | 107 495.71 | 85 196.18 | 94 250.00 | | | 88 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_023-DE

| | | | | | | |
|---------------------|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| Total | 140 369.91 | 85 196.18 | 165 661.00 | 116 999.70 | 306 030.91 | 202 195.88 |
| Résultat de clôture | 55 173.73 | | 48 661.30 | | 103 835.03 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 55 173.73 | | 48 661.30 | | 103 835.03 | |
| Résultat définitif | 55 173.73 | | 48 661.30 | | 103 835.03 | |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_023-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS**Conseil Communautaire du 11 avril 2022****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 05/04/2022

45*L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON***Présents : 31****Votants: 34****Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectat° du résultat de fonct Bat Relais GBL - DECC_2022_024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -48 661.30**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | -71 410.02 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 61 177.72 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_024-DE

A.EXCEDENT AU 31/12/2021

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2021**-48 661.30**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

-48 661.30

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_024-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif Bat Relais GBL - DECC_2022_025

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du son Président,

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_025-DE

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 387 408.16 Euros

En dépenses à la somme de : 387 408.16 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 2 000.00 |
| 66 | Charges financières | 9 400.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 77 556.94 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 86 116.49 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 48 661.30 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 223 734.73 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 75 | Autres produits de gestion courante | 92 000.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 116 235.03 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 15 499.70 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 223 734.73 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 23 | Immobilisations en cours | 15 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 78 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 15 499.70 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 55 173.73 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 163 673.43 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 77 556.94 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 86 116.49 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 163 673.43 |

ADOPTE A LA MAJORITE

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_025-DE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_025-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion - Isotoner - DECC_2022_026

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
| Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_026-DE |

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20____
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20____

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_026-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - isotoner - DECC_2022_027

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | | | | | |
| Opérations exercice | | | 8 | | | |

RF

PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 15/04/2022

015-241501139-DECC_2022_027-DE

| | | | | | | |
|---------------------|--|--|-------|--|-------|--|
| Total | | | 80.00 | | 80.00 | |
| Résultat de clôture | | | 80.00 | | 80.00 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | | 80.00 | | 80.00 | |
| Résultat définitif | | | 80.00 | | 80.00 | |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_027-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Isotoner - DECC_2022_028

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -80.00**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 35 000.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| DEFICIT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_028-DE

A.EXCEDENT AU 31/12/2021

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2021**-80.00**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

-80.00

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_028-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36**Pour: 36****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif - isotoner - DECC_2022_029

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_029-DE

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 715 080.00 Euros
En dépenses à la somme de : 1 715 080.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|----------------------------------------|------------------|
| 66 | Charges financières | 15 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 35 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 80.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 50 080.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 75 | Autres produits de gestion courante | 50 080.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 50 080.00 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 80 000.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 550 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 35 000.00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 1 665 000.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 000 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 630 000.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 35 000.00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 1 665 000.00 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_029-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_029-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion - Coop St Bonnet - DECC_2022_030

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_030-DE</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_030-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - Coop St Bonnet - DECC_2022_031

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 564 982.83 | | 48 150.00 | | | |
| Opérations exercice | 206 750.13 | 128 935.97 | 177 070.00 | | | 43 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_031-DE

| | | | | | | |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Total | 771 732.96 | 128 935.97 | 225 225.89 | 473 006.46 | 996 958.85 | 601 942.43 |
| Résultat de clôture | 642 796.99 | | | 247 780.57 | 395 016.42 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 642 796.99 | | | 247 780.57 | 395 016.42 | |
| Résultat définitif | 642 796.99 | | | 247 780.57 | 395 016.42 | |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_031-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectat° du résultat de fonct Coop St Bonnet - DECC_2022_032

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 247 780.57**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | -48 150.20 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 673 412.32 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_032-DE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | 247 780.57 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 247 780.57 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_032-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif - Coop St Bonnet - DECC_2022_033

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du son Président,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élev

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_033-DE

En recettes à la somme de : 1 568 044.33 Euros
En dépenses à la somme de : 1 568 044.33 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 5 000.00 |
| 66 | Charges financières | 42 500.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 472 173.19 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 164 208.69 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 683 881.88 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 75 | Autres produits de gestion courante | 180 000.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 468 516.42 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 35 365.46 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 683 881.88 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 23 | Immobilisations en cours | 30 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 176 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 35 365.46 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 642 796.99 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 884 162.45 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 247 780.57 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 472 173.19 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 164 208.69 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 884 162.45 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
| Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_033-DE |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_033-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion - Assainissement - DECC_2022_034

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mrc SEPCHAT, 1er Vice Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_034-DE</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_034-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34**Pour: 34****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - Assainissement - DECC_2022_035

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1e Vice Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 325 673.05 | | | | | |
| Opérations exercice | 472 226.46 | 655 417.98 | 696 38 | | | 87 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_035-DE

| | | | | | | |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Total | 797 899.51 | 655 417.98 | 696 382.67 | 852 519.89 | 1 494 282.18 | 1 507 937.87 |
| Résultat de clôture | 142 481.53 | | | 156 137.22 | | 13 655.69 |
| Restes à réaliser | 40 000.00 | 182 481.53 | | | 40 000.00 | 182 481.53 |
| Total cumulé | 182 481.53 | 182 481.53 | | 156 137.22 | 40 000.00 | 196 137.22 |
| Résultat définitif | | | | 156 137.22 | | 156 137.22 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| |
|------------------------------------|
| <p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> |
|------------------------------------|

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_035-DE</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement - DECC_2022_036

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MENNESSON Pierre

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 156 137.22**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 153 633.19 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_036-DE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | 156 137.22 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) | 156 137.22 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_036-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36**Pour: 36****Contre: 0****Abstentions: 0**

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnès GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cécile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif - Assainissement - DECC_2022_037

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

| |
|---------------------------------------|
| RF |
| PREFECTURE DU CANTAL |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 15/04/2022 |
| 015-241501139-DECC_2022_037-DE |

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 4 469 928.74 Euros
En dépenses à la somme de : 4 469 928.74 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 176 170.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 127 500.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 79 000.00 |
| 66 | Charges financières | 82 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 12 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 341 164.08 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 818 334.08 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 566 000.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 26 083.73 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 70 113.13 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 156 137.22 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 818 334.08 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|------------------------------------------------|--------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 235 000.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 2 984 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 220 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 70 113.13 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 110 101.50 |

TOTAL DEPENSES

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_037-DE

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 612 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 498 430.58 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 200 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 341 164.08 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 3 651 594.66 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_037-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Daniëlle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte de gestion - SPANC - DECC_2022_038

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 budgétaires annexes ;

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF PREFECTURE DU CANTAL |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 015-241501139-DECC_2022_038-DE |

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_038-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 31

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON

Excusés: Cecile BADUEL, Martine PANI

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du compte administratif - SPANC - DECC_2022_039

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MENNESSON Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 52 138.38 | | 40 002.27 | | 92 140.65 | |
| Opérations exercice | 3 873.18 | 34 455.11 | 85 65 | | | 29 |

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_039-DE

| | | | | | | |
|---------------------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|
| Total | 56 011.56 | 34 455.11 | 125 658.91 | 54 389.18 | 181 670.47 | 88 844.29 |
| Résultat de clôture | 21 556.45 | | 71 269.73 | | 92 826.18 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 21 556.45 | | 71 269.73 | | 92 826.18 | |
| Résultat définitif | 21 556.45 | | 71 269.73 | | 92 826.18 | |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_039-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Regis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - SPANC - DECC_2022_040

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Marc SEPCHAT, 1er Vice Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -71 269.73**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | -40 002.37 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| DEFICIT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | |

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_040-DE

A.EXCEDENT AU 31/12/2021

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2021**-71 269.73**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

-71 269.73

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_040-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 11 avril 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 05/04/2022

Présents : 32

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 36

Pour: 36

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne AUSSET, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, François DESCOEUR, André DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Stéphanie GAILLARD, Didier GIRBES, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, René LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Jean-Noël PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Marc BENECH par Jean-Marie FABRE, Jean-Claude CHEYMOL par Marie-Pierre PARSOIRE, Patrice FALIES par Louis CHAMBON, Martine PANI par Pierre MENNESSON

Excusés: Cecile BADUEL

Absents: Benjamin BONY, Emilie BROQUERIE, Gérard CHANCEL, Pierre DUPONT, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER*, Régis JOUDRIER, Christian LUSSERT

Secrétaire de séance: Regine BREUIL

Objet: Vote du budget primitif - SPANC - DECC_2022_041

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_041-DE

L'adoption du budget de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 211 179.95 Euros
En dépenses à la somme de : 211 179.95 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 70 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 34 455.11 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 71 269.73 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 176 724.84 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 50 000.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 122 851.66 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 873.18 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 176 724.84 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 9 025.48 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 873.18 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 21 556.45 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 34 455.11 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 34 455.11 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 34 455.11 |

ADOPTE A LA MAJORITE

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_041-DE

Fait et délibéré à ALLY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 15/04/2022
015-241501139-DECC_2022_041-DE

